

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 11/043 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DE LA TRAVERSE DE BORGIO SUR LA ROUTE NATIONALE 193

---

#### SEANCE DU 17 FEVRIER 2011

L'An deux mille onze et le dix-sept février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques  
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. SINDALI Antoine  
Mme NIELLINI Annonciade à Mme BARTOLI Marie-France  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
Mme RUGGERI Nathalie à Mme NATALI Anne-Marie  
M. SANTINI Ange à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
Mme SCIARETTI Véronique à Mme GIACOMETTI Josepha  
M. SUZZONI Etienne à Mme GUERRINI Christine  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. FEDERICI Balthazar.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le décret n° 2006.975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,

- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée nord de la traverse de Borgo sur la Route Nationale 193, avec les entreprises ci-après :

LOT	TITULAIRE	MONTANT HT
Lot 1 : Génie civil	VIA CORSA	1 177 481,40 €
Lot 2 : Enrobés	Société Routière de Haute-Corse	416 887,50 €

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 17 février 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXES**

<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b>
--

**OBJET : ROUTE NATIONALE 193 - AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD  
DE LA TRAVERSE DE BORGIO**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée nord de la traverse de Borgio sur la Route Nationale 193, depuis la station service au nord jusqu'au carrefour giratoire entre la Route Nationale 193 et les Routes Départementales 207 et 7.

**1 - Principales caractéristiques du marché :**

- Le marché est un marché de travaux passé sur appel d'offres ouvert sans options ni variantes, en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
- Le marché est décomposé en deux lots définis comme suit :
  - Lot n° 1 : Génie Civil
  - Lot n° 2 : Enrobés
- Estimations faites en valeur novembre 2009 :
  - Lot n° 1 : 1 183 466,00 € HT, soit 1 278 143,28 € TTC
  - Lot n° 2 : 568 800,00 € HT, soit 614 304,00 € TTC
- Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.
- Marché conclu avec soit une entreprise générale, soit des entrepreneurs groupés solidaires.
- Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours.
- Le délai d'exécution est fixé à 12 mois pour le lot n° 1 et 2 mois pour le lot n° 2.
- Marché à prix unitaires et forfaitaires.
- Les prix sont révisables.

**2 - Financement :**

Les travaux seront financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse au Chapitre 908/821 - Article 2315 - AP n° 1212.0231T.

**3 - Critères de jugement des offres :**

Les critères de jugement des offres tels que prévus à l'article 53 du Code des Marchés Publics sont les suivants avec leur pondération :

- La valeur technique (coefficient 0,6) dont :
  - 0,20 moyens et personnels spécifiquement affectés au chantier
  - 0,20 organisation chantier et planning
  - 0,20 technicité (analyse des ateliers, ordonnancement)
- Le prix des prestations (coefficient 0,4)

#### **4 - Déroulement de la procédure :**

Compte tenu du montant des travaux à réaliser, l'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 18 décembre 2009 pour publication dans Le petit Bastiais, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Le délai de consultation, en application de l'article 57 du CMP, était fixé à 52 jours à compter de la date d'envoi de l'avis à la publication.

La date limite de réception des offres était fixée au 3 février 2010 à 16 h.

Le nombre de plis reçus est de 7 (6 pour le lot 1 et 1 pour le lot 2).

Les entreprises ayant remis une offre sont les suivantes :

##### Lot 1 - Génie civil

- VIA CORSA
- TRAGECO
- TERRACO
- COSTA VERDE ENVIRONNEMENT
- Groupement CORSE EUROPEENNE D'ENTREPRISE / SOCOTRA BTP
- VALESI BTP

##### Lot 2 - Enrobés

- SOCIETE ROUTIERE DE HAUTE-CORSE

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 mai 2010, a décidé de retenir les candidatures suivantes :

##### Lot 1 - Génie civil

- VIA CORSA
- TRAGECO
- TERRACO

##### Lot 2 - Enrobés

- SOCIETE ROUTIERE DE HAUTE-CORSE

Et d'écarter les candidatures ci-après :

Lot 1 - Génie civil

- COSTA VERDE ENVIRONNEMENT
- Groupement CORSE EUROPEENNE D'ENTREPRISE / SOCOTRA BTP
- VALESI BTP

Les montants des offres sont récapitulés dans les tableaux ci-dessous :

Lot 1 - Génie civil

<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT HT</b>
VIA CORSA	1 177 481,40 €
TRAGECO	1 240 409,00 €
TERRACO	1 743 559,12 €

Lot 2 - Enrobés

<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT HT</b>
SOCIETE ROUTIERE DE HAUTE-CORSE	416 887,50 €

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 mai 2010, a procédé à l'analyse des offres et a décidé :

Pour le lot 1 :

- de classer par ordre décroissant les candidats :
  1. VIA CORSA
  2. TERRACO
  3. TRAGECO
- d'attribuer le marché à la Société VIA CORSA pour un montant de 1 177 481,40 € HT.

Pour le lot 2 :

- d'attribuer le marché à la Société Routière de Haute-Corse pour un montant de 416 887,50 € HT.

Ces sociétés ont justifié de leur régularité fiscale et sociale et ont par ailleurs confirmé le maintien de leurs offres.

En conséquence, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et exécuter les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée nord de la traverse de Borgo sur la Route Nationale 193, avec la SOCIETE VIA CORSA pour le lot 1 et la SOCIETE ROUTIERE DE HAUTE-CORSE pour le lot 2.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.